

Le Fenouil Biocoop

6-8 rue du Cornet

72 000 Le Mans

## Charte expo-ventes

Rédigé par le conseil de surveillance du Fenouil Biocoop, ce document a pour objectif d'étendre [la charte Biocoop](#) au choix des exposant-es et des produits vendus afin de garantir un niveau d'exigence élevé à nos client-es.

Mise à jour : décembre 2021

### Le Fenouil Biocoop autorise :

- Les produits alimentaires issus de l'agriculture bio certifiés Eurofeuille/AB.
- Les matières et textiles neufs (coton, lin, chanvre, laine, etc.) certifiés bio ou commerce équitable (production hors France) et la soie naturelle.
- Les autres produits non alimentaires certifiés commerce équitable.
- Les produits, les associations ou les sociétés membres de l'ESS ou avec des pratiques similaires et qui ont un lien avec les thèmes de cette charte.
- Les produits, les associations ou les sociétés en lien avec la récupération, le recyclage, le gaspillage, l'agriculture bio et l'environnement.
- Les écoproduits et l'écoconstruction.
- Les cosmétiques certifiés et autorisés par la responsable du rayon cosmétiques du Fenouil Sargé, sur une période définie et respectant le cahier des charges Biocoop.
- Les bijoux, la décoration et l'art sur candidature et à condition de respecter nos valeurs (matériaux recyclés, poudres et pigments naturels, etc.).

### Exigences :

- Aucun transport par avion.
- Aucun produit vendu en magasin.
- Aucun lien avec la santé ou le bien-être.

### Chaque exposant-e devra signer une convention l'engageant à :

- Déclarer les marques vendues avec les certificats (une fois par an en janvier)
- Demander l'autorisation de commercialiser une nouvelle marque en joignant les certificats
- Prouver que les produits ne sont pas transportés par avion
- Déclarer avoir pris connaissance de ces engagements
- Déclarer avoir pris connaissance des règles de sécurité et de savoir-être de nos magasins

### Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes quatre fois par an pour garantir une répartition équitable du temps de présence et pour permettre à chaque exposant-e d'obtenir une date idéale, en laissant des week-ends libres afin d'inviter même au dernier moment des associations ou organiser des animations en magasin.

- Une fois par trimestre du lundi au jeudi au Fenouil Sargé
- Une fois par trimestre du vendredi au samedi au Fenouil Sargé
- Une fois par trimestre au Fenouil Université et au Fenouil Atlantides

COVID-19 : Pour respecter les mesures sanitaires de distanciation sociale, seul Le Fenouil Sargé accueille des exposant-es pour l'instant.

### Commission :

Cette commission permet de financer les supports de communication et le temps passé à préparer le calendrier des expo-ventes.

- 5% pour les exposant-es dont le siège social est situé en Sarthe
- 10% pour les autres